

Service instructeur  
Service de la Coordination  
des Actions Territoriales

Service consulté



11<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/III - ME/16

**DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2006  
PATRIMOINE COMMUNAL**

Résumé : A l'occasion de la séance du 30 mars 2006, notre assemblée a décidé la création d'une nouvelle rubrique d'aide pour les gendarmeries construites sous forme de partenariat public-privé. Les premiers dossiers nous ayant été transmis, il y a lieu de prévoir l'inscription d'un crédit budgétaire de 223 000 € en AP et 100 000 € en CP afin de pouvoir programmer ces dossiers.

Trois opérations de construction ou de réhabilitation de gendarmeries sont sur le point de démarrer en 2006 :

- la construction d'une nouvelle gendarmerie à SAUSHEIM
- la construction d'une nouvelle gendarmerie à THANN
- la transformation de la chaufferie de la gendarmerie d'ILLFURTH (à noter que ce dossier qui vient de nous parvenir ne relève pas des dispositifs de partenariats publics-privés mais du dispositif classique).

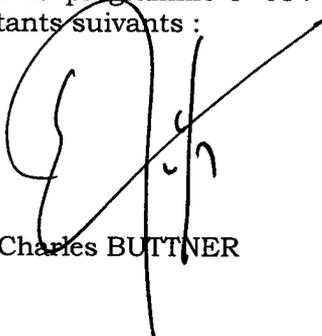
Le total des subventions qui pourraient être attribuées à ces opérations peut être évalué à 223 000 €.

Il y a donc lieu de prévoir sur le programme F 034 / 2006 - Patrimoine Communal fonction 11 - nature 20414 les montants suivants :

- AP : 223 000 €
- CP : 100 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et inscrire sur le programme F 034 / 2006 - patrimoine communal fonction 11- nature 20414 les montants suivants :

- AP : 223 000 €
- CP : 100 000 €

  
Charles BUTTNER